



Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Service de la Sécurité incendie

773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs J0R 1B0

450 224-2675 poste 227

Demande de permis de brûlage résidentiel et feu en plein air (Règlement numéro 381-2015)

Type de feu		
<input type="checkbox"/> Nettoyage d'un terrain résidentiel	<input type="checkbox"/> À des fins de loisir	
Renseignements généraux du requérant		
Nom :	Prénom :	
Adresse :	Code postal :	
Ville :	Téléphone :	
Cellulaire :	Courriel :	
Date de naissance (jj/mm/aaaa) :		
<input type="checkbox"/> propriétaire	<input type="checkbox"/> locataire	<input type="checkbox"/> autre, spécifiez :
Renseignements spécifiques		
Adresse où aura lieu le feu :		
No de lot si terrain vacant:		
Responsable du feu sur place :		
Cellulaire :		
A quelle date voulez-vous que votre permis soit effectif :		
Vous désirez recevoir votre permis :		
<input type="checkbox"/> par courriel	<input type="checkbox"/> par la poste	<input type="checkbox"/> je viendrai le chercher
Équipements que vous aurez sur place :		
<input type="checkbox"/> Pelle	<input type="checkbox"/> Machinerie	<input type="checkbox"/> Extincteur
<input type="checkbox"/> Chaudière à eau	<input type="checkbox"/> Boyau d'arrosage	<input type="checkbox"/> Autre
Veuillez inscrire les matières qui seront brûlées :		
Veuillez indiquer la dimension du feu :		Hauteur : Largeur :
Validité du permis		
Le permis de brûlage est valide pour une période de 14 jours à compter de la date de son émission.		<input type="checkbox"/> J'accepte
Le permis de brûlage est automatiquement suspendu si les conditions atmosphériques ou si l'indice d'assèchement ne respectent pas les conditions d'émission du permis. Le permis de brûlage est aussi automatiquement suspendu dès que l'autorité compétente vous contacte à cet effet. La suspension est maintenue tant et aussi longtemps que les conditions défavorables pour effectuer un brûlage sécuritaire persistent ou tant que l'autorité compétente ne met pas fin à cette suspension. Toute suspension n'a pas pour effet de prolonger la durée du permis émis en vertu des présentes.		<input type="checkbox"/> J'accepte
Le fait d'obtenir un permis pour faire un feu ne libère pas celui qui l'a obtenu de ses responsabilités en cas d'incident ou d'incendie.		<input type="checkbox"/> J'accepte
Le permis émis doit être affiché bien en vue durant toute la durée où il est valide.		<input type="checkbox"/> J'accepte
J'ai pris connaissance du règlement numéro 381-2015, de ses amendements et j'en comprends les informations et obligations.		<input type="checkbox"/> Oui
Approbation		
J'ai lu et compris les mesures de sécurité et exigences ci-haut mentionnées et accepte, tel qu'indiqué, de me conformer à ces conditions.		
Signature du demandeur		Date (jj/mm/aa)